

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANE**

Séance du 29 juillet 2024
Délibération n°6-5

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf juillet à vingt heure, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

- Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, DEVAUTOUR Florian et FERRANDI François

Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine et BOUIN Florence

Excusés : Mrs BOTTAREL Sébastien, CARLINI Claude, FINI Sandro, et WEIHSS Pascal
Mme NSIRI Marielle

Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire de séance.

Objet : TARIF MISE A DISPOSITION SALLE COMMUNE VILLAGE DE VACANCES POUR COURS DE FITNESS

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de Mme CONTRI Margot et Mr PETIT Baptiste, tous deux coachs sportifs diplômés, pour exercer leurs activités (cours sport/fitness) à la salle commune de complexe touristique de la Justale. En effet, les locaux dans lesquels ils exerçaient leur activité auparavant ne sont plus disponibles. Ayant une clientèle fidélisée, ils cherchent à rester sur le secteur.

Monsieur le Maire, suite à un débat contradictoire, propose la mise disposition de la salle commune du Village Vacances du 01/09/2024 au 31/12/2024 pour un tarif mensuel de 250 €.

Où l'exposé et après avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- De mettre à disposition la salle pour une période du 01/09/2024 au 31/12/2024
- D'appliquer le tarif cité précédemment.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9
VOTES : Contre 0 Pour 9

Date de convocation : 24 juillet 2024
Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

